

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION
Acte N° 202649

Mr Eric MANGIN

Je soussigné, Hugues DAZARD, Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-9 portant disposition que le Président peut déléguer par arrêté l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-Présidents,
- Vu la délibération N°20260502 portant à 12 le nombre de vice-présidents de l'USESA,
- Vu la nomination par délibération N°20260503 en date du 18 mai 2026 de Mr Eric MANGIN, en qualité de 3^{ème} Vice-Président de l'USESA,

A R R E T E

Article 1 : Mr Eric MANGIN, 3^{ème} Vice-Président, a pour délégation :

• **les missions relatives à la protection de la ressource en eau**, à cet effet :

- Elaboration et mise en œuvre des études d'aires d'alimentation en eau des captages
- Mise en œuvre et suivi du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)
- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie foncière
- Animation de la commission protection de la ressource en eau

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Eric MANGIN, les délégations qui lui sont consenties au présent article sont exercées par Mr Mohamed REZZOUKI, 6^{ème} vice-président.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nelly TRICONNET, 1^{ère} vice-Présidente, Mr Eric MANGIN, exercera la délégation de fonction suivante :

• **les missions relatives aux affaires financières et budgétaires**,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Mohamed REZZOUKI, 6^{ème} vice-président, Mr Eric MANGIN, exercera la délégation de fonction suivante :

• **les missions relatives à la qualité et sobriété en eau**,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nelly TRICONNET, 1^{ère} Vice-Présidente, Mr Eric MANGIN exercera la délégation suivante :

- **Le suivi financier du Contrat de Délégation de Service Public,**

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet.

La présente délégation entraîne délégation de signature.

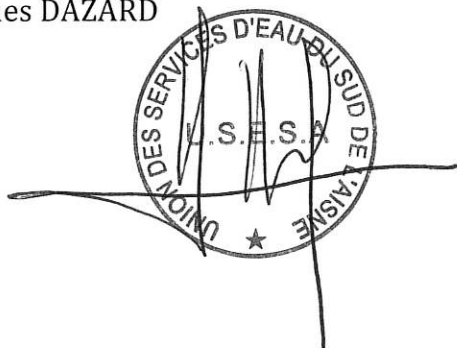
A Château-Thierry, le 26 mai 2026

Le Président,

Le 3^{ème} Vice-Président,

Hugues DAZARD

Eric MANGIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260526-202649-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2026
Publication : 27/05/2026

Certifié par le Président